



Association Genevoise des Éducateurs-trices du Jeune Enfant



16, rue des Chaudronniers - CP 3287 - 1211 Genève 3
tél: +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch

Institutions de la petite enfance Élevage en batterie: non merci!

Malgré de nombreuses années de mobilisation contre le démantèlement des normes d'encadrement des enfants dans les institutions genevoises de la petite enfance (pétitions du personnel et des parents, rassemblements, interpellation des autorités, auditions, etc.), le Grand Conseil va prochainement voter des modifications à la loi en vigueur (J 6 29) qui dégradent gravement la qualité de l'accueil. Ces modifications sont portées par l'UDC, le MCG et le PLR. Elles n'apporteront pas des solutions rapides pour créer plus de places pour les enfants, mais il y aura moins de personnel dans les institutions. Elles prévoient notamment :

- Une importante augmentation du nombre d'enfants par adulte présent. Cela impliquera une surcharge de travail pour le personnel, une baisse de la qualité de la prise en charge des enfants et des problèmes en matière de santé et sécurité.

Tranche d'âge	Actuellement	Projet de modification
Enfants de 2 à 3 ans	1 adulte* présent pour 8 enfants présents	1 adulte présent pour 10 enfants présents (+ 2)
Enfants de plus de 3 ans	1 adulte présent pour 10 enfants présents	1 adulte présent pour 13 enfants présents (+ 3)

*Par adulte, on entend une personne avec ou sans qualification

- Sur dérogation, la possibilité d'augmenter encore le nombre d'enfants et de diminuer le nombre de personnel diplômé pour les 3-4 ans.
- Une répartition des différentes fonctions dans les équipes éducatives qui ne respecte pas le résultat des discussions avec le DIP : 50% de personnel diplômé (EJE ES), 30% de CFC ASE, 20% de personnel auxiliaire. Aucune disposition transitoire n'est prévue dans la loi.
- L'inscription des normes ci-dessus dans la loi plutôt que dans le règlement d'application (ce qui fige les normes à long terme).
- La possibilité de conclure des CCT au rabais pour les crèches privées non subventionnées plutôt qu'une harmonisation des conditions de travail sur le canton.

Les organisations du personnel appellent à une forte mobilisation du personnel, des parents et de toutes les personnes ou organisations qui veulent préserver un accueil de qualité dans les institutions de la petite enfance. Si le Grand Conseil vote cette loi telle quelle, nous serons contraint-e-s de lancer un référendum. Montrons-lui notre détermination et exigeons ensemble qu'il revoie sa position.

Rassemblement de protestation devant le Grand Conseil
Jeudi 16 mai 2013 à 16h30 - rue de l'Hôtel de Ville 2
avec panneaux, banderoles, bruitage et autres moyens d'expression

Merci de diffuser largement cette invitation.